

Le 30 mars 2020, communiqué n°10

SERVICES de la Mairie / ANIMATIONS

Toutes les directives relatives aux conditions de déroulement du confinement sont prolongées jusqu'au 15 avril 2020

Les services de la Mairie sont maintenus comme suit :

L'accueil de la mairie sur RENDEZ-VOUS :

- pour les actes obligatoires et indispensables d'état civil (les décès, reconnaissances, naissances, enfant sans vie).

Pour toute demande d'information :

Un accueil Téléphonique est assuré sur les horaires habituels

du lundi au vendredi : 9h-12h / 13h30-16h30

Samedi : fermeture

Coordonnées de l'accueil Mairie / Téléphone 04 76 11 12 50

pour toute urgence merci d'adresser mail à l'adresse : accueil@mairie-bourgdoisans.fr

Services assurés :

La commune met en place un plan de continuité des Services Publics minimum :

- Distribution de l'eau potable
- Sécurité incendie
- Hygiène publique et propreté urbaine
- Sécurité publique des personnes et des biens

ANIMATIONS :

La Commune annule toutes les manifestations programmées dans les salles communales et sur l'espace public jusqu'au 31 mai 2020.